

Département : **NORD**
 Arrondissement : **LILLE**
 Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE
 SAINT MARTIN (2^{ème} TRANCHE) :
 APPROBATION DE L'AVENANT N°2**

DELIBERATION :

Publiée le 14 octobre 2022

*Rendue exécutoire le 14 octobre
 2022*

*Adressée au contrôle de Légalité
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 14
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu
 de cette délibération a été affiché à
 la porte de la Mairie ;

Le : 14 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;

Le Maire
 D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant l'appel d'offres de travaux lancés pour la restauration de l'Eglise Saint Martin (2^{ème} tranche) qui a vu la désignation en séance plénière du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2021 de la Société VERSHOORIS de WAVRIN au montant de 278.995,16 € H.T.

Considérant la nature des travaux qui portent sur la rénovation du transept, du chœur, de la sacristie (plus local annexe), la restauration des façades en briques, du clocher (avec un nouveau dispositif des 4 cadrans de l'horloge), de la chambre des cloches (béton), le nettoyage, le remplacement de la protection de certains vitraux ;

Considérant l'avenant N°1 approuvé en séance plénière du Conseil Municipal le 29 mars 2022 pourtant sur la réfection du mur d'enceinte, le montant global du marché H.T. s'élevant à 288.221,8 € H.T. ;

Considérant la nécessité d'engager également des travaux complémentaires pour la restauration des piliers intérieurs de l'édifice particulièrement endommagés et le devis présenté dans ce cadre par la société VERSHOORIS au montant de 33.856 € H.T. ;

Selon les dispositions du Code de la Commande Publique en cas d'augmentation du coût des travaux supérieur de 5% du montant initial induisant la modification de l'équilibre du marché, il est nécessaire d'obtenir l'approbation de la commission municipale d'appel d'offres.

Après avoir examiné la proposition de la société VERSHOORIS en commission le 25 juillet dernier, celle-ci a statué sur les travaux portant le montant global du marché à 322.077,80 € H.T.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

MARCHE DE TRAVAUX EGLISE – APPROBATION AVENANT N°2 (SUITE - PAGE 2)

Le Conseil Municipal confirme à **l'unanimité**, entériner la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant N°2 dudit marché selon le descriptif et le montant énoncé. La dépense sera imputée aux crédits correspondants, inscrits au Budget communal 2022 en section investissement.

Ce coût supplémentaire sera intégré au plan de financement de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux, une subvention attribuée par les services de l'Etat en 2021 qui concoure aux travaux de rénovation.

Monsieur Thomas DUGRAIN

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance

Adopté Pour Ampliation
Le Maire